

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_117

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf juin à 18h30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 22 juin 2022

**OBJET : SERVICE RPE 73 – AVENANT
CONVENTIONS POUR PRESENCE EN
JUILLET**

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbell), Birgitta RÉNAUDIN, Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Robert EYRAUD (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMÉROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Jean Claude BROTTÉL PATIENCE (Saint-Pierre-de-Genébraz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz)</p> <p>Pouvoirs : Evelyne LABRUDE à Anne LENFANT, Myrlam CATTANEO à Pierre FAYARD, Marie José SEGUIN à Martine MACHON, Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO, Mathias LAVOLE à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR</p>
---	---

CONSIDÉRANT la compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT les démarches menées par l'animatrice du RPE auprès de la Commune de St-Christophe la Grotte pour organiser des séances collectives avec les assistants maternels durant le mois de juillet 2022,

CONSIDÉRANT réflexion menée au sein de la Commission Petite Enfance & Solidarités du mercredi 22 juin, sur le sujet

CONSIDÉRANT l'accueil confirmé par la Commune de St-Christophe la Grotte, pour l'accueil du service RPE.

Il s'agit de proposer un avenant à la convention initiale pour permettre la présence du RPE les

- Le jeudi 7 juillet
- Le jeudi 21 juillet
- Le jeudi 28 juillet

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **VALIDE** les modalités d'ajustement de la convention initiale
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant à la convention initiale

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 05 juillet 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

ENTRE

Le Centre Social des Pays du Guiers (CSPG), pôle tertiaire, 2 ZI Chartreuse Guiers , 38 380 Saint Laurent du Pont , représentée par sa Présidente Véronique GENDRE,

D'UNE PART

ET D'AUTRE PART

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) , Pôle tertiaire, 2 ZI Chartreuse Guiers, 38 380 Entre-Deux-Guiers, représentée par sa Présidente, Madame Anne LENFANT

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

Considérant la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

Considérant que la CCCCC est propriétaire des bâtiments mis à disposition de la crèche associative (Titounets de Chartreuse » et l' « Espace RPE A Petits Pas »

Considérant la mise à disposition de l' « Espace RPE A Petits Pas » au CSPG gestionnaire de l'action « Lieu d'Accueil Enfants Parents » - LAEP

Considérant l'évolution du service LAEP, suite à l'augmentation du volume des accueils hebdomadaires du lundi matin par des accueils du samedi matin – une fois par mois,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : objet

La présente convention concerne la mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance, nommé « A Petits Pas », situé sur la commune de Saint-Laurent du Pont au Centre Social des Pays du Guiers, gestionnaire du LAEP pour le déroulement des séances durant l'année

Article 2 : Horaires de mise à disposition

L'accès au RPE est fixé uniquement les LUNDIS MATINS de 8h15 à 12h ainsi que un SAMEDI par mois, suivant un planning annoncé, de 8h15 à 12h.

Article 3 : Modalités de mise à disposition

L'ouverture et la fermeture du local en fin de séance sont de la responsabilité du gestionnaire du LAEP (porte principale et volet roulant extérieur)

Pour cela, une clef est remise pour le volet roulant extérieur et une clef pour la porte d'entrée du RPE.

Article 4 : Référent du jeu de clefs

Un référent unique représentant du CSPG est désigné ci-contre : ; il est responsable des clefs ; la reproduction des clefs est interdite. En cas de perte ou de vol, la reproduction des clefs sera à la charge du gestionnaire CSPG

Article 5 : Fluides et le ménage

La mise à disposition des locaux est organisée à titre gracieux. L'organisation et les frais de ménage sont pris en charge par la Communauté de Communes.

Article 6 : Durée de la Convention

Cette organisation est prévue à compter de la rentrée 2022 2023, pour une année avec une tacite reconduction.

Fait en deux exemplaires, à Entre-Deux-Guiers , le

La Présidente de la communauté de Communes
Cœur de Chartreuse,
Madame Anne LENFANT

La Présidente du Centre Social
des Pays du Guiers
Madame Véronique GENDRE